



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 SEPTEMBRE 2016 A 21 HEURES
EN MAIRIE**

**0. Approbation du compte rendu
de la séance du 27.06.2016
Désignation du secrétaire de séance : Mme Mariane DOMEIZEL**

1. Election des délégués communautaires supplémentaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'issue du scrutin, Mme Géraldine COUTON, MM. Pierre AUBOIS et Albert GAGGIOLI ont été élus délégués communautaires auprès de la Communauté Territoriale Sud Luberon, avec 25 voix pour sur 25 suffrages exprimés.

**2. Décisions modificatives au budget primitif de 2016
Rattachement des charges et des produits à l'exercice**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Les décisions modificatives ci-après ont été approuvées à l'unanimité par le conseil municipal

BUDGET PRINCIPAL – OPERATIONS PATRIMONIALES	CHAPITRE 041 - DEPENSES	CHAPITRE 041 - RECETTES	MONTANT
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	611.90
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	112 642.56
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	1164.31
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	240.00
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	1 826.40
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	43 021.80
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	2 448.00
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	1 584.00
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	25 945.20
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	71 158.80
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	40 584.00
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	3 138.51
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	3 921.24
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	1054.87
BUDGET PRINCIPAL – OPERATIONS PATRIMONIALES	CHAPITRE 041 - DEPENSES	CHAPITRE 041 - RECETTES	MONTANT
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	2 866.47
TRAVAUX DE VOIRIE	2152	2313	1 082.74
CIMETIERE	21316	2315	637.28
STADES	2128	2315	32 772.84
STADES	2128	2152	4002.00
STADE GREFF	2152	2315	167 597.66
TERRAINS AMENAGES	21318	2113	112 235.05
SALLE DU PARC	21318	2315	249.76
AUTRES BATIMENTS PUBLICS	21318	2315	3 758.49
TOTAL DES REGULARISATIONS			634 534.88 EN DEPENSES ET EN RECETTES
REGULARISATION IMPUTATION SUBVENTION INVESTISSEMENT (amendes de police 2015)	1332	1342	21 000.00

BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT	VIREMENTS DE CREDITS CHAPITRE 65	CREDITS SUPPLEMENTAIRES	VIREMENTS DE CREDITS CHAPITRE 022
	COMPTE 6554 – Contributions aux organismes de regroupement	25 400.00	- 28 770.00
	COMPTE 65548 – autres contributions obligatoires	2 300.00	
	COMPTE 6574 – subventions aux associations	1 070.00	

BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT	VIREMENTS DE CREDITS Opération budgétaire	CREDITS SUPPLEMENTAIRES	VIREMENTS DE CREDITS
	Op n° 10 Stade GARCIN COMPTE 2313	20 000.00	
	Op n° 80 Eclairage public COMPTE 2315	30 000.00	
	Op n° 129 Aménagement Quartier les Aires COMPTE 2313		- 50 000.00

Budget annexe – Camping municipal :

Le conseil municipal a décidé de procéder à l'amortissement des travaux réalisés au camping municipal en 2012, 2013 et 2014 pour un montant total de 66 965.99 €, sur une durée sur 20 ans ces travaux.

BUDGET ANNEXE – CAMPING MUNICIPAL	IMPUTATION	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	CREDITS SUPPLEMENTAIRES/ REDUCTIONS DE CREDITS
	INVESTISSEMENT - CHAPITRE 040 - COMPTE 2131 RECETTES	3 348.26	INVESTISSEMENT CHAPITRE 023 - 3 348.26
	FONCTIONNEMENT - CHAPITRE 042 – COMPTE 6811 AMORTISSEMENT DEPENSES	3 348.26	FONCTIONNEMENT CHAPITRE 021 - 3 348.26

Rattachement des charges et des produits à l'exercice :

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au rattachement des charges et des produits à l'exercice pour l'ensemble des budgets de la commune (principal et annexes), car l'organisation interne du circuit de la dépense et de la recette est simple : l'ensemble des bons de commande, factures, recettes, est traité par une seule personne, en charge de l'ensemble de la comptabilité. De ce fait, la mise en œuvre de la procédure de rattachement et donc la gestion des engagements ne présente pas de caractère significatif eu égard à la gestion décrite ci-dessus.

3. Avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols, le bilan d'activité réalisé par le comité de suivi du service ADS en date du 17.02.2016 ayant fait apparaître une nécessité d'ajustement, notamment pour l'instruction des autorisations de travaux liées à l'accessibilité et à la sécurité des établissements recevant du public qui n'était pas prévue dans la convention initiale, ainsi qu'une nouvelle estimation des temps d'instruction des certains dossiers, et autorisé Monsieur le Maire à le signer.

4. Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Arts, Sports et Loisirs et avec le Centre social l'Aiguier pour l'année 2016

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Dans le cadre des dispositions de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la signature par Monsieur le Maire :

- d'une convention d'objectifs avec le Centre social l'Aiguier, pour l'année 2016
- d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2016-2018 avec l'association « Arts Sports et Loisirs »,

Ces associations percevant une subvention de fonctionnement annuelle supérieure à 23000 euros, et autorisé Monsieur le Maire à les signer.

5. Cessions et acquisitions de terrains et d'immeuble

Rapporteur : Monsieur le Maire

Montée de l'Ourgouse

Dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la Montée de l'Ourgouse sur la parcelle cadastrée section G n° 363, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, d'acquérir à Monsieur et Madame Luc FAUVEL, à titre gratuit, la bande de terre correspondant à l'aménagement de la voie (parcelle cadastrée section G n° 1916 de 89 m²) et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte notarié idoine qui sera établi aux frais de la commune par l'office notarial de La Tour d'Aigues.

Chemin de Péliboux

Par délibération en date du 10 juillet 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à acquérir, à titre gratuit, auprès des riverains des bandes de terre en vue de la régularisation de l'emprise du chemin de Péliboux. En partie basse le tracé de l'ancien chemin n'existe plus depuis des décennies et se confond avec la propriété limitrophe. Le conseil municipal a donc accepté, à l'unanimité, de régulariser cette situation en cédant, à titre gratuit, l'emprise concernée (section G n° 1881 de 13 m²) aux riverains intéressés (Monsieur et Madame DHERS). Il a également autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, les frais d'acte établis par l'office notarial de La Tour d'Aigues seront pris en charge par la commune, ceux-ci s'inscrivant dans la régularisation des emprises communales.

Immeuble 94 boulevard de la République

Par décision en date du 24 août 2015, l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur a préempté l'immeuble cadastré section H n° 162 sis 94 boulevard de la République en vue principalement de la réalisation de logements publics. Dans le même but, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le rachat à l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur de cet immeuble, au prix de 180 000 euros auquel s'ajouteront les frais de l'E.P.F. prévus au titre de la convention d'intervention foncière et ceux engagés par lui pour ce bien, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

6. Demandes de subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires privés et publics toutes subventions en vue de la réalisation de projets communaux d'investissement, notamment l'aide de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour les travaux de réhabilitation des immeubles communaux ainsi que pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n° 162, ainsi que l'aide du Département pour l'enfouissement des lignes électriques du centre ancien et la rénovation de la cour de l'Hôtel de Ville (dans le cadre de la réfection de la place de l'Eglise).

Après les questions diverses, la séance est levée à 22 h 20.

Jean-François LOVISOLO, Maire